

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	9		
PRESENTS	6		
VOTANTS	6		

### CONVOCATION

Datée	du 04/07/2025
Affichée	le 04/07/2025

### OBJET

Avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Victor Hugo à L'Aigle

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS**

du Bureau communautaire de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

## **SÉANCE DU 10 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le quatre juillet 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE Michel LE GLAUNEC François BRIZARD Jean-Luc BEAUFILS Véronique HELLEUX

Absents: Serge DELAVALLÉE, Guy MARTEL, Nathalie LENÔTRE

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20250710-2025-07-10-174-DE Date de télétransmission : 11/07/2025 Date de réception préfecture : 11/07/2025





Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, rappelle aux membres du Bureau que par délibérations du Bureau en date du 13/03/2025 et du 03/04/2025, les marchés de travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo ont été attribués pour un montant global de 4 507 388,12 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de recourir à plusieurs modifications portant sur la réalisation de travaux supplémentaires, d'aléas et d'adaptations en plus-value. Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenant au marché de travaux, la modification suivante :

#### Pour le lot N°3 CURAGE - DEMOLITION - GROS OEUVRE - CHAPE

- La reprise en maçonnerie de têtes de poteaux suite aux opérations de désamiantage qui n'avait pas été prévue dans le marché d'origine.

Avenant en plus-value de 5 408,00 € HT portant le marché de 555 600,00 € HT à 561 008,00 € HT, soit 673 209,60 € TTC

#### Pour le lot N°5 COUVERTURE - VERRIERE

- Le traitement des conduits de cheminée suite à la découverte d'amiante.

Avenant en plus-value de + 10 407,79 € HT portant le marché de 699 741,79 € HT à 710 149,58 € HT, soit 852 179,50 € TTC

Par ailleurs, dans le cadre du marché de ce lot, qui intègre le désamiantage de la toiture, il convient de notifier un ordre de service à l'entreprise en vue d'exécuter des travaux supplémentaires portant sur le retrait de voliges en bois situées sous la toiture amiantée, pour lesquelles un diagnostic complémentaire a confirmé la présence d'amiante. La simple décontamination prévue au marché s'avère insuffisante en raison de la nature des voliges, le bois devant faire l'objet d'un retrait.

Considérant qu'il s'agit d'un prix nouveau au marché il est proposé de fixer conformément, à l'article 13 du CCAG travaux, un montant provisoire à hauteur de 21 392,30 € HT permettant une juste rémunération du titulaire et qui sera à arrêter par voie d'avenant ultérieurement.

Ci-dessous, pour information, la synthèse de l'évolution des marchés depuis l'attribution initiale 200068468-20250710-2025-07-10-174-DE Date de télétransmission : 11/07/2025 Date de réception préfecture : 11/07/2025



T.A.	LOT DECLUDE	Entreprises retenues	DERNIER BUDGET APPROUVE  Marchés attribués en bureau	REALISATION				
N°				Tranche ferme - € HT	Avenant a approuver	TOTAL marché après avenants HT	TOTAL marché après avenants TTC	EVOLUTION
Trave	aux d'aménagement, yc compensations		4 788 555					
A1	VRD Plateforme Provisoire	ROUTIERE PEREZ	75 000,00	75 000,00		76 926,00	92 311,20	2,57%
A2	Désamiantage Déplombage	HNTP	59 885,00	59 885,00		67 273,00	80 727,60	12,34%
FO	Fourniture de modulaires	COUGNAUD	146 281,40	146 281,40		157 691,90	189 230,28	7,80%
1	VRD	ROUTIERE PEREZ GUERIN TP	365 641,71	365 641,71		365 641,71	438 770,05	0,00%
2	Espaces Verts - clotures	EMERY PAYSAGE	170 086,24	170 086,24		170 086,24	204 103,49	0,00%
3	Curage - Démolition -Gros OEuvre - Chape	ABCIS BERTIN	555 600,00	555 600,00	5 408,00	561 008,00	673 209,60	0,97%
4	Charpente Bols - Mur Ossature Bols - Bardage	MICARD	130 315,83	130 315,83		130 315,83	156 379,00	0,00%
5	Couverture - Verrière	ENC	699 741,79	699 741,79	10 407,79	710 149,58	852 179,50	1,49%
6	Menuiseries Extérieures Aluminium - BSO	GUYON SAS	299 000,00	299 000,00		299 000,00	358 800,00	0,00%
7	Serrurerie - Wetallerie	GUYON SAS	26 025,00	26 025,00		26 025,00	31 230,00	0,00%
8	ITE - Traitement de façade	MORIN SAS	171 074,60	171 074,60		171 074,60	205 289,52	0,00%
9	Menuiserie Intérieure Bois	JPV BATIMENT	203 000,00	203 000,00		203 000,00	243 600,00	0,00%
10	Plâtrerie Sèche - Plafonds suspendus - Isolation	MAILHES POTTIER QUALIPROFIL	495 598,29	495 598,29		495 598,29	594 717,95	0,00%
11	Carrelage Faïence	REVNOR	80 270,00	80 270,00		80 270,00	96 324,00	0,00%
12	Sols souples	REVNOR	89 834,00	89 834,00		89 834,00	107 800,80	0,00%
13	Peinture	MORIN SAS	101 304,58	101 304,58		101 304,58	121 565,50	0,00%
14	Plomberie - Chauffage - Ventilation	ELAIRGIE	768 429,32	768 429,32		768 429,32	922 115,18	0,00%
15	Equipement de cuisine	MBI-CF CUISINES	77 000,00	77 000,00		77 000,00	92 400,00	0,00%
16	Electricité	EGP ELEC	239 666,76	239 666,76		239 666,76	287 600,11	0,00%
17	Ascenceur	TK ELEVATOR	34 800,00	34 800,00	o andreas preparent (Alberta Commission of C	34 800,00	41 760,00	0,00%
	TOTAL	a toprovol.	4 507 388	4 507 388,12	15 815,79	4 523 203,91	5 427 844,69	1

En synthèse, cette modification génère une plus-value de 15 815,79 € HT au montant total des marchés de travaux approuvé dans le respect du bilan global d'opération.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2121-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux et notamment l'article 13
- Vu la délibération n° 2023-12-14-218 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 portant approbation de l'opération de réhabilitation et de transformation en école primaire de l'école Victor Hugo et de son bilan financie par de télétransmission: 11/07/2025 Date de réception préfecture: 11/07/2025



- Vu la délibération n° 2024-01-25-004 du bureau communautaire en date du 25 janvier 2024 désignant la SHEMA comme mandataire pour la réalisation de l'opération de réhabilitation et la transformation en école primaire de l'école Victor Hugo,
- Vu la délibération n° 2025-03-13-42 du Bureau Communautaire en date du 13/03/2025 et la délibération n° 2025-04-03-119, approuvant la notification des marchés de travaux de l'ensemble des lots,
- Considérant que les crédits sont prévus au budget à travers l'autorisation de programme, associée à des crédits de paiement

## Le Bureau, après en avoir délibéré :

➤ APPROUVE l'avenant n° 1 au lot n° 3 CURAGE -DEMOLITION - GROS OEUVRE - CHAPE

Pour un montant de 5 408,00 € HT portant le marché de 555 600,00 € HT à 561 008,00 € HT, soit 673 209,60 € TTC

> APPROUVE l'avenant n° 1 au lot n° 5 COUVERTURE - VERRIERE

Pour un montant de + 10 407,79 € HT portant le marché de 699 741,79 € HT à 710 149,58 € HT, soit 852 179,50 € TTC

➤ AUTORISE la SHEMA, mandataire de la communauté de communes pour cette opération, à signer les modifications précitées ainsi que l'ordre de service fixant provisoirement un prix nouveau et tout document relatif à ce dossier.

**VOTE: 4 POUR** 

2 ABSTENTIONS (Philippe VAN-HOORNE, Jean

SELLIER)

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20250710-2025-07-10-174-DE Date de télétransmission : 11/07/2025 Date de réception préfecture : 11/07/2025



Acte reçu en préfecture le 19 JUIL. 2025 Publié en ligne le Certifié exécutoire 19 JUIL. 2025

Le Président, Jean SELLIER Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme



Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20250710-2025-07-10-174-DE Date de télétransmission : 11/07/2025 Date de réception préfecture : 11/07/2025

